Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260226-2026D09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 février 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	18 février 2026
Présents à la séance :	17	Date d'affichage :	19 février 2026
Nombre de procurations :	01		
Nombre de votants :	18		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 26 février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de **Mme Annie BRAS-DENIS, Maire.**

Présents : MM **BRAS-DENIS** Annie, **LE GUEUZIEC** Jean-Yves, **LE QUÉRÉ** Martine, **BLANZIN** Jérémy, **COATANLEM** Pascale, **LE GUERN** Frédéric, **LAFONTAINE** Marcel, **EVEN** Jean-Michel, **SALLOU-LE GUEN** Nadine, **ROUDAUT** Benoît, **LE CORRE** Nathalie, **GUEGAN** Stéphane, **LE GALL** Florence, **PERRON** Sandra, **LE BALCH** Pierrick, **HILIQUIN** Hervé, **CORSON** Jeannine

Absents : **GAHINET** Marie, **LE BASTARD** Claudine

Procurations : **GAHINET** Marie à **SALLOU-LE GUEN** Nadine

Secrétaire de séance : **PERRON** Sandra

N° 2026-09

Demandes de subventions – Appel à projets DETR et DSIL
Rénovation électrique de l'église et Sécurisation du parvis du collège

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a engagé des études concernant deux projets :

- La rénovation électrique et la mise en lumière de l'église Notre-Dame

En 2024, la commune s'est adressée au cabinet YLEX Architecture, architecte du patrimoine, afin de réaliser une étude préalable à la restauration intérieure et à la mise en lumière de l'édifice. Le montant estimé de l'ensemble des travaux à prévoir s'élevant à près de 1 800 000 euros, un découpage par tranches de travaux s'avère nécessaire, en priorisant les travaux les plus urgents.

Pour tenir compte des contraintes budgétaires et de la programmation des investissements en cours, la commune a donc fait le choix de se concentrer dans un premier temps sur la sécurité de l'édifice, avec la mise en conformité de l'installation électrique avec des câblages et des dispositifs de protection conformes aux normes en vigueur (ERP).

De plus, les éclairages de l'église sont des dispositifs de spots halogènes, vétustes et très énergivores. Plus de la moitié des éclairages de l'église ne fonctionnent plus, mais leur installation à une très grande hauteur rend une intervention technique extrêmement délicate, possible uniquement par nacelle télescopique spécialisée.

Cette situation limite fortement l'utilisation de l'édifice et compromet son ouverture au public.

- Les aménagements des abords du collège et la déconnexion de logements communaux du réseau d'eaux pluviales

Il s'agit principalement de sécuriser et de réorganiser les abords du collège, en créant un parvis piéton sécurisé et en aménageant trois quai bus aux normes dédiés au transport scolaire, ainsi que des stationnements adaptés et des arrêts minute.

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260226-2026D09-DE

Ces aménagements vont permettre de surcroît de désimperméabiliser ce secteur, en organisant la déconnexion de logements communaux à proximité immédiate du réseau d'eaux pluviales.

Ces deux projets ont été menés dans le cadre du dispositif « Petites Ville de Demain » et ils sont susceptibles de bénéficier de subventions de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), dans le cadre de l'appel à Projets 2026.

Des co-financements sont également envisagés et feront l'objet de dépôt de demandes dans les prochaines semaines, auprès du Conseil Régional pour la rénovation électrique de l'Eglise et auprès du Conseil Départemental pour les aménagements des abords du collège.

Les plans de financement prévisionnels pour ces deux projets peuvent donc se résumer comme suit :

- Rénovation électrique et la mise en lumière de l'église Notre-Dame

Dépenses HT		**Recettes HT**		
Description des postes	**Montant**	**Financeur**	**Montant**	**% base subventionnable**
Travaux	182 600 €	Etat-DETR/DSIL sollicitée	63 910 €	35.00%
		Conseil Régional	36 520 €	20.00%
		Autofinancement	82 170 €	45.00%
Total HT	**182 600 €**	**Total HT**	**182 600 €**	**100%**

- Aménagement des abords du collège et la déconnexion de logements communaux du réseau d'eaux pluviales

Dépenses HT		**Recettes HT**		
Description des postes	**Montant**	**Financeur**	**Montant**	**% base subventionnable**
Travaux	195 605 €	Etat-DETR/DSIL sollicitée	68 462 €	35.00%
		Conseil Départemental	48 901 €	25.00%
		LTC - Fonds de concours	20 035 €	10.24%
		Autofinancement	58 207 €	29.76%
Total HT	**195 605 €**	**Total HT**	**195 605 €**	**100%**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260226-2026D09-DE

Entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026 une demande de concours financier relatif aux projets de rénovation électrique et de mise en lumière de l'église Notre-Dame et de l'aménagement des abords du collège, dont les réalisations débuteraient au cours du 4ème trimestre 2026 selon les accords de financement obtenus ;

APPROUVE les plans de financement des opérations présentés ;

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ces projets, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune de Plouaret s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions.

Le Maire,
Annie BRAS-DENIS

Le Secrétaire de séance,
Sandra PERRON